

DEMANDE D'INSCRIPTION SANS TEST

LYCEE DESCARTES – RABAT – www.lycee-descartes.ac.ma

B.P. 768 – Place Jean Courtin – Agdal – 10106 RABAT

Mme Tournier – Assistante du Proviseur : Tél : 0537 68 91 23 (de l'étranger : 00 212 537 68 91 23)

Télécopie : 0537 68 91 46 (de l'étranger : 00 212 537 68 91 46)

e-mail : secretariat@lycee-descartes.ac.ma

Madame, Monsieur,

Les inscriptions d'élèves pour l'année scolaire 2017/18 se font en ligne sur le site web www.efmaroc.org à partir du 9 mars 2017.

Les demandes d'inscription pour les élèves demandant le lycée Descartes ou le collège Saint-Exupéry sont centralisées au lycée Descartes.

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'INSCRIPTION SANS TEST

Les dossiers sont soit expédiés par la poste, soit déposés au lycée – Les pièces manquantes (non disponibles au moment de la constitution du dossier) doivent nous parvenir au fur et à mesure de leur obtention – concernant le bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre de l'année en cours, merci de vérifier avant envoi qu'y figure bien l'état de la décision d'orientation. Les dossiers complets seront traités et feront l'objet d'une validation en commission.

- la fiche de renseignements téléchargée en ligne dûment complétée et signée
- la photocopie de la carte nationale d'identité marocaine du père (pour les marocains)
- la photocopie de la carte nationale d'identité marocaine de la mère (pour les marocains)
- la photocopie de la carte de séjour délivrée par les autorités marocaines du père (pour les nationalités autres que marocaine) – Si elle n'est pas disponible lors de la constitution du dossier, elle devra être fournie dès son obtention
- la photocopie de la carte de séjour délivrée par les autorités marocaines de la mère (pour les nationalités autres que marocaine) – Si elle n'est pas disponible lors de la constitution du dossier, elle devra être fournie dès son obtention
- un extrait d'acte de naissance de l'élève rédigé en français (à l'exception des élèves de nationalité française)
- un document de nationalité française de l'élève (photocopie du passeport ou C.N.I. ou acte de naissance ou certificat d'immatriculation)
- un certificat de nationalité attestant la nationalité française du père (carte d'identité française ou carte consulaire)
- un certificat de nationalité attestant la nationalité française de la mère (carte d'identité française ou carte consulaire)
- la photocopie du livret de famille (page où est mentionné l'élève)
- parents divorcés : photocopie du jugement de divorce
- parents séparés ou divorcés : autorisation légalisée du parent n'habitant pas avec l'élève de son inscription à Rabat
- un justificatif de l'installation professionnelle à Rabat du père ou de la mère (registre du commerce ou attestation ou avis de mutation ou lettre de rappel) – S'il n'est pas disponible lors de la constitution du dossier, il devra être fourni dès que possible
- un justificatif de la domiciliation des parents dans la région de Rabat (quittance d'eau ou d'électricité ou de téléphone, ou copie de bail de location) – S'il n'est pas disponible lors de la constitution du dossier, il devra être fourni dès que possible
- pour les élèves venant de France : un certificat de changement de domicile des parents et de l'élève (article 104 du Code Civil) délivré par la mairie faisant apparaître les noms et prénoms des parents et de l'élève (excepté pour les diplomates marocains) - Si vous n'obtenez pas en temps voulu l'attestation de la Mairie, fournir dans un premier temps copie du dépôt de votre demande tamponnée par la mairie

pour les élèves venant de France : une attestation de non paiement ou cessation de paiement de prestation de la Caisse d'allocations familiales (excepté pour les diplomates marocains) - Si vous n'obtenez pas en temps voulu l'attestation de la CAF, fournir dans un premier temps copie du dépôt de votre demande tamponnée par la CAF

- la photocopie du bulletin scolaire du 1^{er} trimestre de l'année en cours
- la photocopie du bulletin scolaire du 2^{ème} trimestre de l'année en cours
- la photocopie du bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre de l'année en cours (faisant état de la décision d'orientation) – à faire parvenir dès que vous l'aurez : sans ce bulletin l'inscription ne peut être validée
- la photocopie des bulletins scolaires des 3 trimestres de l'année précédente
- si l'établissement de provenance est privé : attestation précisant la nature du contrat avec l'état français
- pour les élèves entrant en Terminale : la photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- le certificat de fin de scolarité ou exeat à demander en fin d'année à votre établissement, après avoir reçu notre confirmation d'inscription
- Pour les élèves qui ont déjà été scolarisés précédemment dans un des établissements de l'AEFE au Maroc : un justificatif de leur inscription ou de leur règlement, ou attestation de scolarité ou bulletin scolaire

- la photocopie des pages des vaccinations du carnet de santé

Les élèves sont affectés entre juin et septembre selon leurs vœux (pour le 1^{er} cycle lycée Descartes – Quartier Agdal - ou collège Saint-Exupéry – Quartier Aviation) mais aussi en fonction des places disponibles.

Inscriptions au primaire : Elles se font en ligne sur le site www.efmaroc.org

Les dossiers sont à expédier à l'adresse suivante : Service de Coopération et d'Action Culturelle – Admissions 2017-2018 – 1, rue Ibn Hajar – B.P. 577 – Rabat CHELLAH 1500

Pour tout renseignement, consulter le site www.efmaroc.org

Cordialement - Mme Tournier – Assistante du Proviseur

Tarifs 2017/18

Droits de 1^{ère} inscription (DPI) – dus l'année de la 1^{ère} inscription dans un établissement du réseau AEFE au Maroc

Français : 14.000,00 DH – Marocains : 20.000,00 DH – Etrangers : 23.000,00 DH

- Une exonération de 3.000,00 DH est accordée aux nouveaux élèves inscrits dès lors que les parents ont au moins un de leurs enfants scolarisés dans un établissement en gestion directe (EGD) de l'AEFE au Maroc
- En cas de 1^{ère} inscription simultanée de plusieurs enfants appartenant à la même fratrie, les 2^{ème} et 3^{ème} enfants bénéficient d'un abattement de 50 %, les 4^{ème} et suivant d'un abattement de 100 %
- Les personnels de droit local du pôle de Rabat-Kénitra sont exonérés du droit de 1^{ère} inscription
-

Droits annuels de scolarité :

Français : Collège : 32.390,00 DH – Lycée : 35.770,00 DH

Marocains : Collège : 41.880,00 DH – Lycée : 46.930,00 DH

Etrangers : Collège : 53.630,00 DH – Lycée : 60.700,00 DH

Pour plus de précisions, merci de consulter la Décision relative aux droits à acquitter par les familles mise en ligne sur le site internet du lycée